

PROCÈS – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le 25 novembre à 20 H 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le Conseil Municipal de la commune de Marcilly d'Azergues, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19.11.2024

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|--------------------|-------------------|------------------------------------|
| BLANCHON Frédéric | PERRETON Pascal | |
| BURNIER Frédérique | GOUBEAU Ghislaine | |
| CARRIER Nathalie | DECLERCK Thierry | |
| CORDIER Stéphanie | ROCHET Philippe | de PARISOT DE BERNECOURT France |
| SICILIANO Georges | CHEVEREAU Laurent | VIGNERON Pascal |

ABSENTS (avec pouvoir) :

Monsieur ARONICA Mathieu a donné pouvoir à Monsieur BLANCHON Frédéric
Monsieur SCAPPATICCI Benjamin a donné pouvoir à Monsieur SICILIANO Georges

ABSENTS (sans pouvoir) : néant

Quorum atteint : 12 élus présents sur 14 avec désignation de pouvoirs des élus absents.

Personnes extérieures : le correspondant de la presse locale

Secrétaire de séance : Madame France de PARISOT DE BERNECOURT

L'ordre du jour est le suivant :

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II - DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

**III - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23.09.2024**

IV - ADMINISTRATION

1 / validation du règlement intérieur du cimetière communal au 01.12.2024

2 / salle des fêtes : location tarifs 2025

3 / maison communale : location tarifs 2025

4 / stade et ses abords : location tarifs 2025

5 / cimetière communal : concessions de terrain, colombarium tarifs 2025

6 / révision de la grille de l'entretien professionnel annuel des agents communaux

7 / budget communal : autorisation d'ouverture de crédits 2025, avant le vote du budget primitif

V - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 / Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : présentation du rapport d'activité

VI - DIVERS

I DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à Madame France de PARISOT DE BERNECOURT d'être la secrétaire de séance. Celle-ci accepte la fonction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

II DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

- Un protocole transactionnel a été signé avec le promoteur FONTANEL. Celui-ci acte l'occupation de la parcelle jouxtant la mairie, pour l'installation d'une zone de stockage. L'arrachage des végétaux est prévu. La remise en état et l'arasage du terrain doivent être faits au plus tard le 30 juin 2026.

- La structure de stockage d'énergie sera implantée route des chères (installation prévue le 13 décembre 2024). Monsieur le Maire a signé l'autorisation de la circulation d'engins exceptionnels.
- Signature d'un courrier commun faite par les Maires concernés, pour demander la création d'une ligne régulière de cars : gare de St Germain au mont d'or – gare de Lozanne.

III APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23.09.2024

Aucune remarque n'est formulée.

À l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

IV ADMINISTRATION

1 / validation du règlement intérieur du cimetière communal au 01.12.2024

Délibération n° 2024 / 31

Monsieur le Maire propose un projet de règlement du cimetière communal, afin que les entreprises intervenant sur le lieu puissent s'y référer, notamment en cas d'exhumations.

Celui-ci sera affiché au cimetière et mis à disposition des administrés en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'adoption dudit règlement et acte celui-ci au 1^{er} décembre 2024

2 / salle des fêtes : location tarifs 2025

Après lecture de la délibération existante, Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs 2024 pour cette nouvelle année.

Il rappelle également que les associations marcilloises bénéficient de la gratuité de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le maintien des tarifs existants pour la location de la salle des fêtes.

3 / maison communale : location tarifs 2025

Après lecture de la délibération existante, Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs 2024 pour cette nouvelle année.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le maintien des tarifs existants pour la location de la maison communale.

4 / stade et ses abords : location tarifs 2025

Monsieur le Maire propose également le maintien du tarif 2024 (340€) pour la location du stade et ses abords.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le maintien des tarifs existants pour la location du stade et ses abords.

5 / cimetière communal : concessions de terrain, colombarium tarifs 2025

Monsieur le Maire rappelle que deux durées sont proposées pour les concessions de terrain et colombarium (15 ans ou 30 ans). Le maintien des tarifs 2024 est proposé.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le maintien des tarifs existants pour le cimetière communal : concessions de terrain et colombarium.

6 / révision de la grille de l'entretien professionnel annuel des agents communaux.

Délibération n° 2024 / 32

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a instauré les entretiens professionnels annuels à la place des notations à compter de 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité ainsi que les critères retenus par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux soit :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

La nouvelle trame révisée tient compte des critères précités, celle-ci a obtenu l'avis favorable du comité social territorial (CST) du Centre de Gestion du Rhône, en date du 14.10.2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la trame révisée de la grille de l'entretien professionnel annuel des agents territoriaux.

7 / budget communal : autorisation d'ouverture de crédits 2025, avant le vote du budget primitif.

Délibération n° 2024 / 33

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'engager pour l'année N+1, au maximum 25% des dépenses d'investissement de l'année N, il faut acter par délibération cette autorisation.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, l'autorisation d'ouverture de crédits 2025, avant le vote du budget primitif.

V SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1 / CCBPD – présentation du rapport d'activité 2023

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité. Le présent rapport de la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées est à disposition en mairie.

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal, à : 13 voix « pour » et 1 « abstention », valide celui-ci.

IV – DIVERS

Monsieur le Maire informe que le 04.11.2024 a eu lieu la signature de l'acte authentique de vente de l'ancienne école pour un montant de 350 000 €. L'acquéreur a souhaité l'enlèvement de l'Algeco avant le 31.12.2024.

Concernant l'installation d'une antenne relais SFR près des tennis : une éventuelle entente avec l'opérateur FREE sur une autre commune pourrait être envisagée.

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMPTES RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ – SYNDICATS – COMMISSIONS ET AUTRES</p> |
|---|

INTERCOMMUNALITÉ

Réunions du conseil communautaire : les 25 septembre et 13 novembre 2024.

Bureau des Maires : 04/12/2024

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Beaujolais. Celui-ci doit être approuvé en 2025. Il ressort de cette révision que 150 à 160 logements devront être construits d'ici 2045 sur la commune.

Commission déchets : 30/10/2024

- les composteurs partagés sont installés
- les composteurs individuels sont prévus pour une livraison début 2025 (158 demandes ont été enregistrées)

Un recensement des communes souhaitant des colonnes enterrées est effectué. Le projet peut être intéressant pour la rue de l'église et la rue de la mairie.

Commission agriculture avec la SAFER : 07/11/2024

Les communes peuvent avoir un rôle dans le maintien des exploitations.

Commission voirie : 12/11/2024

Présentation du bilan financier de l'année 2024.

Un nouvel outil de diagnostic de l'état des routes est géré par l'intelligence artificielle

Commission mobilité : 25/09/2024

Une nouvelle chargée de mission est nommée.

Présentation des possibilités de covoiturage.

La ligne Paray le Monial – Lyon a été présentée pour montrer son intérêt.

Le plan local de mobilité doit être arrêté en janvier 2025.

Le Sytral mobilité (établissement public local organisant les mobilités des territoires lyonnais) : a effectué une présentation de leurs activités aux Communautés de Communes.

Le Sytral étudie la nouvelle ligne de cars (gare de St Germain – gare de Lozanne).

SYNDICATS

SIVU du Béal : 14/10/2024

Une présentation du schéma directeur a été faite pour la programmation des travaux.

On peut constater une évolution des subventions de l'agence de l'eau.

SIEVA : 18/10/2024

La révision complète du système de primes aux agents a été effectuée.

COMMISSIONS COMMUNALES

URBANISME :15/10/2024

Il n'y a actuellement que des dépôts de DP (Déclaration Préalable de travaux).

VIE SCOLAIRE : 29/10/2024

La modification du règlement intérieur du périscolaire est à l'étude.

Le statut des enfants habitants hors commune (décision à prendre sur leur acceptation ou non) est aussi évoqué, ainsi que la tarification des repas cantine.

Lors du conseil d'école la baisse des effectifs à été présentée et confirmée. Un voyage scolaire en péniche est programmé pour 2025.

Aucune activité piscine ne peut être planifiée pendant un an, le projet de remplacer cette sortie par l'activité gymnastique n'a pas été retenu par les enseignants.

L'inspection générale de l'école sera réalisée durant l'année scolaire.

EMBELLISSEMENT : 30/10/2024

De nouvelles décorations seront installées début décembre 2024

GESTION DE CRISE : 31/10/2024

L'exercice du 21 novembre (dont le thème était vent violent) s'est déroulé avec la collaboration des pompiers, de la gendarmerie et de la presse.

POUR INFORMATION

Prochaine réunion de Conseil Municipal : [lundi 27 janvier 2025 \(A confirmer\)](#)

Prochaines réunions à programmer :

| Commission communale | Date | Heure | Lieu |
|----------------------------------|-------------------------|--------------|---------------|
| | | | |
| Vie économique / Finances | Lundi 09.12.2024 | 19h30 | Mairie |
| Vie scolaire / cantine | Mardi 14.01.2025 | 14h30 | Mairie |

Réunion de hameau : 29 novembre à 18h30 salle de la gare
Soirée agents / élus : 6 décembre à 19h00 salle de la gare
Repas des ainés : 10 décembre à 12h00 Auberge de Marcilly

Fin de séance : 22h40

Ont approuvé et signé le présent Procès-verbal :



Le Maire,

Frédéric BLANCHON



La secrétaire de séance,

France de PARISOT DE BERNECOURT